AR Prefecture
063-246301097-20250520-20250520_08-DE
Reçu le 21/05/2025

CCEDA
CC 20.05.2025
(08)

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

_____

RÉUNION DU 20 MAI 2025

_____

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mai, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale de Lezoux, après convocations légales en date du 13 mai 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mr Thierry TISSERAND
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Patricia LACHAMP
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mr Florent MONEYRON
M. Gilles BERGAMI	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Julie MONTBRIZON	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Daniel PEYNON	Mme Michelle CIERGE
Mme Annick FORESTIER	M. Bernard FRASIAK
Mme Déolinda DE FREITAS	M. Yannick DUPOUE
Mr Guillaume FRICKER	M. Antoine LUCAS
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mr FRASIAK Bernard
- Mr BOURNAT Christian donne pouvoir à Mme BRUSSAT Elisabeth
- Mme MARMY Marie-France donne pouvoir à Mr FRICKER Guillaume
- Mme MORAND Catherine donne pouvoir à Mme OLIVON Anne-Marie
- Mr FERRIER Romain donne pouvoir à Mme ROCHE Sylvie
- Mr BROUSSE René donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle

Absents : Mme Isabelle GROUIEC, Mme Elyane GRANET, Mr Alain COSSON, Mr Gilles MARQUET

VOTE : En exercice : 35 Présents : 25 Représentés : 6 Votants : 31

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : habitat – programme « habiter mieux » subvention aux prives abondement de la CCEDA

AR Prefecture
063-246301097-20250520-20250520_08-DE
Reçu le 21/05/2025

CCEDA
CC 20.05.2025
(08)

HABITAT – PROGRAMME « HABITER MIEUX »
SUBVENTION AUX PRIVES ABONDEMENT DE LA CCEDA

****

- VU le code de l'urbanisme ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- CONSIDERANT la délibération n°11 du 25/11/2024 d'adhésion au PACTE Territorial ;
- CONSIDERANT la signature de la convention PACTE ;
- VU la délibération n°24 du 01/04/2025 instaurant la participation financière au dispositif ;

Madame la Présidente rappelle que depuis 2018, il a été décidé que la Communauté de communes Entre Dore et Allier abondait aux subventions de l'anah (selon conditions de ressources Anah) aux bénéficiaires du programme de rénovation énergétique et d'adaptation à l'autonomie « Habiter Mieux ».

Dans ce cadre du volet précarité énergétique, il vous est proposé d'approuver l'attribution d'une prime de 5% du montant des travaux pour le dossier suivant :

N° Dossier	commune	numéro dossier Anah	Montant des travaux	Montant subvention Anah	montant sub CCEDA	Montant total de subventions	catégorie	montant sub CCEDA
HM-SEY-2025-04	Seychalles	063021347	70 667,31 €	32 000,00 €	3 533 €	35 533,37 €	modeste	5%

Dans ce cadre du volet autonomie, il vous est proposé d'approuver l'attribution d'une prime de 5% du montant des travaux pour les dossiers suivants :

N° Dossier	commune	numéro dossier Anah	Montant des travaux	Montant subvention Anah	montant sub CCEDA	Montant total de subventions	catégorie	montant sub CCEDA
HM-CUL-2025-03	Culhat	063020890	6 455,50 €	4 519,00 €	323 €	4 841,78 €	très modeste	5%
HM-PES-2025-05	Peschadoires	063021396	3 763,00 €	1 882,00 €	188 €	2 070,15 €	modeste	5%

Par conséquent, Madame la Présidente propose au conseil communautaire de l'autoriser à notifier l'attribution au dossier figurant ci-dessus, et à engager le versement dès que les conditions figurant dans la convention seront réunies (accord de versement par la commission locale de l'habitat de l'Anah).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE à **l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 21 mai 2025
Signé par Jean-Louis DERBIAS,
Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 21 mai 2025
Signé par Elisabeth BRUSSAT,
Présidente

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE DORE ET ALLIER
Siège Social
29, avenue de Verdun
63190 - LEZOUX